

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de revenu mensuel canadien Manuvie (auparavant, Catégorie de revenu mensuel Standard Life) (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel [fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com](mailto:fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com) ou rendez-vous sur le site [fondscommunsmanuvie.ca](http://fondscommunsmanuvie.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.**

## BREF APERÇU

**Code du fonds :** MMF 3846

**Date de création de la série :** 30 novembre 2015

**Valeur totale du fonds au 29 février 2016 :** 41 038 504 \$

**Ratio des frais de gestion (RFG) :** 0,15 %

**Gestionnaire de fonds :** Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée

**Gestionnaire de portefeuille :** Gestion d'actifs Manuvie limitée

**Distributions :** Une fois par année, le cas échéant, en avril (dividendes ordinaires) ou en mai ou juin (dividendes sur les gains en capital)

**Placement minimal :** 100 000 \$ initialement, 1 000 \$ par la suite

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer, directement ou indirectement, une plus-value du capital ainsi qu'un revenu. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 février 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

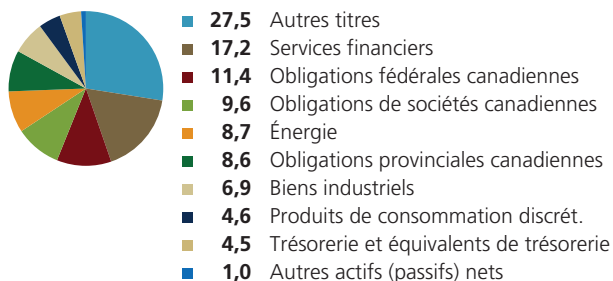
### Dix principaux placements (29 février 2016)

1	Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,53 %
2	Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 1,70 %, 15 déc. 2017	4,47 %
3	Fonds d'obligations à rendement élevé Standard Life, cat. X	3,15 %
4	Gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2045	3,13 %
5	La Banque Toronto-Dominion	2,58 %
6	Banque Royale du Canada	2,44 %
7	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2,30 %
8	Enbridge Inc.	2,23 %
9	La Banque de Nouvelle-Écosse	2,21 %
10	Fiducie canadienne pour l'habitation n° 1, 1,20 %, 15 juin 2020	2,06 %

**Le pourcentage total des 10 principaux placements représente** **29,10 %**

**Nombre total de placements : 212**

### Répartition des placements (%) (29 février 2016)



## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

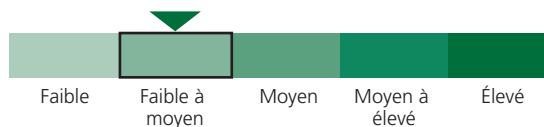
Un moyen d'évaluer le risque est d'examiner dans quelle mesure le rendement d'un fonds change au fil du temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, les fonds dont la volatilité est élevée connaîtront une plus grande variabilité dans leur rendement au fil du temps. Généralement, ces fonds sont plus susceptibles de subir une perte ou d'atteindre un rendement plus élevé. Les fonds dont la volatilité est moindre connaissent habituellement une moins grande variabilité dans leur rendement au fil du temps. Généralement, ces fonds affichent un rendement plus faible et sont moins susceptibles de subir une perte que les autres fonds.

### Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Fonds de **faible à moyenne**.

Ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Fonds a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Fonds sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet des niveaux de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* dans le prospectus simplifié du Fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des titres de la série I du Fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

### Rendements annuels

Étant donné que les titres de la série I du Fonds sont placés depuis moins d'une année civile complète aux termes d'un prospectus simplifié, l'information sur le rendement n'est pas disponible.

### Les meilleurs et les pires rendements sur trois mois

Étant donné que les titres de la série I du Fonds sont placés depuis moins d'une année civile complète aux termes d'un prospectus simplifié, l'information sur le rendement n'est pas disponible.

### Rendement moyen

Étant donné que les titres de la série I du Fonds sont placés depuis moins de douze mois consécutifs aux termes d'un prospectus simplifié, l'information sur le rendement n'est pas disponible.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds convient aux investisseurs qui :

- recherchent les avantages d'un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe
- comprennent et sont disposés à accepter les risques liés aux placements sur le marché des actions, et qui ont un horizon de placement d'au moins trois à cinq ans
- sont disposés à accepter un niveau de risque de placement faible à moyen

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Fonds ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagéz lorsque vous faites racheter vos titres du Fonds. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et du fait que vous déteniez ou non les titres du Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veillez noter que si le Fonds est détenu dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées au comptant ou qu'elles soient réinvesties.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série I du Fonds sont présentés dans les tableaux ci-après. Les frais, y compris toutes les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les différents fonds. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un investissement plutôt qu'un autre. Informez-vous au sujet d'autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

### Frais de souscription

Les titres de série I du Fonds ne sont pas assortis de frais de souscription.

### Frais liés au Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2015, les frais du Fonds s'élevaient à 0,20 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des coûts opérationnels du Fonds.	0,15 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,05 %
<b>Frais du Fonds</b>	<b>0,20 %</b>

## À propos des commissions de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de la série I.

## Autres frais

Vous pourrez avoir à supporter d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de négociation à court terme</b>	Jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 30 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
<b>Frais d'échange</b>	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.
<b>Frais de gestion</b>	Les titres de la série I du Fonds sont assujettis à des frais de gestion négociés qui ne dépasseront pas 0,88 %.
<b>Frais de services annuels</b>	Vous pourriez être tenu de payer trimestriellement des frais à la société de votre représentant, en plus de toutes les taxes applicables, pour ses services de conseil en placement et d'autres services. Ces frais sont négociables entre vous et votre courtier, jusqu'à un maximum de 3 % par an. Le gestionnaire n'établit pas ces frais. Si votre courtier n'informe pas le gestionnaire du montant des frais négociés, le gestionnaire estimera que ce montant est nul. Le gestionnaire verse les frais de service annuels, en votre nom, à la société de votre représentant lors du rachat de vos titres de série I du Fonds, et transmet le produit de la vente à la société de votre représentant. En achetant des titres de série I du Fonds, vous autorisez le gestionnaire à prélever ces frais.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- De résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- D'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Veillez contacter Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Investissements Manuvie  
Division de Gestion d'actifs Manuvie limitée  
Bureau de réception des ordres  
500 King Street North  
Del Stn 500 G-B  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

1 877 426-9991  
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com  
fondscommunsmanuvie.ca

Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif** qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au [securities-administrators.ca](http://securities-administrators.ca).